CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2024 Procès- verbal

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, Mme Anna BOUCHACOURD, M. DUPERRAY Jean-Baptiste, M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick , Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory , Mme THOMAS Laëtitia.

Absent excusé: M. BOURIGAULT Franck

En retard: M. SESSIECQ Jean-Marc (arrivé au début des guestions diverses)

Date de convocation : 19 février 2024

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h00 à la mairie de Saint-Julien.

Dominique Peiron Traub est nommée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 29 février 2024 est adopté à l'unanimité.

1)Validation de nouveaux circuits trail au départ de Salles-Arbuissonnas en Beaujolais et traversant Saint-Julien : signature d'une convention

Il existe une station trail au départ de Quincié. Destination Beaujolais veut renforcer l'offre trail sur le territoire de l'Agglo. Ainsi, 3 nouveaux parcours au départ de Salles-Arbuissonnas et rattachés à la station trail® du Beaujolais vont être créés. Deux d'entre eux, le difficile et le moyen traverseront Saint-Julien, à proximité de la carrière et du lieu-dit le Four à Chaux. Il est précisé que l'installation du balisage fourni par l'office du tourisme Destination Beaujolais et l'entretien des parcours seront à la charge de la commune, qu'une grande partie de chemins empruntés font déjà partie du PDIPR et sont déjà entretenus à ce titre.

Madame Anna Bouchacourd émet l'idée de signaler la présence de marcheurs, randonneurs ou coureurs sur les chemins les plus souvent empruntés pour en assurer la sécurité. Il est indiqué à Mme Peiron qui pose la question, que les parcours trail n'empruntent pas les parcours de la randonnée communale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec la CAVBS et l'Office du tourisme Destination Beaujolais, la convention d'aménagement et d'entretien de ces nouveaux parcours trails, qui définit les rôles de chacune des parties signataires.

Questions diverses

Arrivée de Monsieur Jean-Marc Sessiecq.

-Le Conseil municipal procède à l'examen des demandes de subventions pour l'année 2024. Après en avoir délibéré, les montants alloués sont fixés comme indiqués dans le tableau ci-dessous.

AFSEP	150.00 €
AGIVR	500.00€
AGLB ASSOCIATION GENERATIONS LOISIRS BEAUJOLAIS Centre de loisirs Denicé	2 861.00 €
ASSOCIATION CULTURELLE	100.00€
BTP CFA AIN	65.00€
CLIQUE DE GLEIZE	150.00€



CLUB DE L'AMITIE	100.00€
FAMILLES EN MOUVEMENT : Centre de loisirs Blacé	1 000.00 €
LE MONDE COMBATTANT	100.00€
LES RAISINS DU TRAIL	200.00€
MFR CHARENTAY	65.00 €
MFR COUBLEVIE	65.00 €
RASED	80.00€
SOU DES ECOLES	200.00 €
UNIVERS DES JEUNES DE BLACE	100.00€
HAND BALL CLUB ST JULIEN/DENICE/GLEIZE	2 000.00 €
SECTION JEUNES SAPEURS POMPIERS BLACE	300.00 €
réserve (boules 500, classe verte 2000; hand 500)	3 000.00 €
tot	al 11 036.00 €

À noter que le calcul et les données financières et de fréquentation qui servent pour la subvention de l'AGLB qui gère le centre de loisirs de Denicé ont été présentés à l'assemblée. Famille en mouvement, qui gère le centre de loisirs de Blacé n'a pas répondu aux demandes de précisions de la commune sur les effectifs le détail des coûts. Il est donc décidé provisoirement d'appliquer les ratios pour le calcul de la subvention à l'AGLB, à celle qui sera versée à famille en mouvement.

Il est convenu que pour le sou des écoles qui n'a pas fait de demande, une subvention annuelle de 200€ sera prévue en réserve, dans l'attente d'une demande. Par ailleurs une subvention de 2000€ est prévue pour la classe verte de l'école dans l'attente d'une demande également. Enfin, le club bouliste a fait savoir qu'il ne ferait pas de demande de subvention de fonctionnement annuelle mais qu'il souhaiterait avoir la possibilité de demander une aide financière exceptionnelle en cours de saison, au cas où ses résultats le conduisent à des frais importants. Une somme est prévue en réserve à cet effet.

- -Madame le maire présente à l'Assemblée l'évolution du dossier école en lien avec le sinistre garderie. L'assurance a définitivement écarté la cause sécheresse pour ce sinistre. Pour elle, c'est le réseau d'eau pluviale fuyard qui est en cause. Il est donc à la charge exclusive de la commune de revoir ce réseau, de réparer le regard et d'assurer l'étanchéité autour de la garderie. Les autres travaux prévus dans le cadre de la rénovation énergétique peuvent ainsi être entrepris librement. Toutefois, l'ITE sur la garderie est en réserve. Les menuiseries, l'isolation des combles peuvent être lancées. La chantier pourra être lancé en partie cet été. Par ailleurs, une demande de rendez-vous a été faite auprès du sous-préfet afin de l'informer de ces modifications de planning dans la mesure où les travaux sont aidés au titre de la DETR. -Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la prochaine réunion sur les OAP dans le cadre de l'élaboration du PLUIh et insiste sur l'intérêt pour tous d'y participer.
- -Monsieur Bernard Matray informe le Conseil municipal que plusieurs dépôts sauvages ont eu lieu au lieu-dit le Colombier, 3 lundis de suite. La route de Colombier devrait être prochainement rénovée, puisque inscrite au programme voirie de la Communauté d'agglomération.
- -la réunion de la commission de préparation de la randonnée aura lieu le 12 mars. Fin mars, une réunion sera organisée avec tous les participants et bénévoles.
- -Madame Perret rappelle le repas des aînés du 13 avril et fait appel à toutes les bonnes volontés, que ce soit pour la préparation ou le service.
- -Madame Chérasse indique que dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, la Commission finances se réunira le 7 mars à 17h30.

-M Roger Braillon précise que le conduit de fumée de la salle des fêtes a été remplacé et que la toiture de la petite salle a été rénovée. Et que la cuve de récupération d'eau de pluie de l'Église a été raccordée.

Il indique par ailleurs que pour les travaux de rénovation peinture de la cuisine de la salle des fêtes, 3 devis ont été reçus et analysés. Suite à la consultation lancée par la commune, sur proposition de la Commission bâtiment, il est convenu de retenir l'offre de Carré Création pour un montant de 4 643.94€ HT.

Il s'agit désormais de se mettre d'accord sur les caractéristiques du matériel de cuisine à acquérir, il est question d'un four de remise en température, d'un lave verre et de 2 armoires négatives qui remplaceront celles actuellement en place. Une consultation sera ensuite lancée.

-D. Peiron présidente du comité de Fleurissement, indique que la réunion a eu lieu pour le choix du fleurissement annuel et que la commande a été faite. Compte tenu du manque de temps à consacrer au fleurissement du massif de la salle des fêtes, celui-ci va être supprimé et remplacé par de l'herbe., des bulbes et des cyclamens. Elle informe également qu'un géo événement est prévu le 1^{er} mai. Le thème est l'eau et la terre. Une fresque et une animation de « La Truite du Marverand » sur la rivière sont prévues. Enfin, elle rappelle le projet de mise en valeur du patrimoine religieux de toute la paroisse et l'opération terreau en cours de lancement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 19h35

4 Pero-

La secrétaire de séance, Dominique Peiron Traub

Le Maire, Nathalie Pétrozzi-Bédanian,